

## ALTERNANCE CODIQUE

La notion d'alternance codique (code-switching), ou alternance de langues, est issue des études sur le °bilinguisme et le °contact de langues. Elle peut se définir, selon J.J. Gumperz — qui est, sans conteste, le principal initiateur des études sur le phénomène —, comme la juxtaposition, à l'intérieur d'un même échange verbal, de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents. En voici deux exemples, constitués de segments français et wolof (Thiam, 1994; les caractères gras indiquent ce qui pourrait relever plutôt de l'emprunt).

– **Pour** man, li nuy woy, C'EST UNIQUEMENT DU SON, MAIS Y A PAS DE SENS. ci ni ma ko gise. («Pour moi, ce qu'ils chantent, c'est uniquement du son, mais il n'y a pas de sens, à mon avis. »)

– POURTANT LE MESSAGE PASSE de, **parce que** li muy wax am. na SENS de, DE MANIÈRE GÉNÉRALE am na SENS. («Pourtant le message passe, hein, parce que ce qu'il dit a du sens, hein, de manière générale, ça a du sens.»)

L'alternance peut être, selon la structure syntaxique des segments alternés, intraphrastique, interphrastique ou extraphrastique.

– Elle est dite **intraphrastique**, lorsque des structures syntaxiques appartenant à deux langues coexistent à l'intérieur d'une même phrase, c'est-à-dire lorsque les éléments caractéristiques des langues en cause sont utilisés dans un rapport syntaxique très étroit, du type thème-commentaire, nom-complément, verbe-complément...

Il faut distinguer l'alternance intraphrastique de l'emprunt. On peut le faire en tenant compte de la contrainte de l'équivalence énoncée par S. Poplack (1988) «l'alternance peut se produire librement entre deux éléments quelconques d'une phrase, pourvu qu'ils soient ordonnés de la même façon selon les règles de leurs grammaires respectives». Les prédictions de la contrainte de

l'équivalence posent que I. Aucun croisement n'est permis; II. Tout constituant monolingue doit être grammatical; III. Il ne doit pas y avoir d'éléments omis; IV. Il ne doit pas y avoir d'éléments répétés. Si ces contraintes sont transgressées, on n'est pas en présence d'une alternance codique, mais d'un cas d'emprunt, qu'il s'agisse d'emprunt établi ou d'emprunt spontané.

– L'alternance **interphrastique** dite aussi phrastique — est une alternance de langues au niveau d'unités plus longues, de phrases ou fragments de discours, dans les productions d'un même locuteur ou dans les prises de parole entre interlocuteurs.

— On a une alternance **extraphrastique** lorsque les segments alternés sont des expressions idiomatiques, des proverbes (on parle aussi, pour ces cas, d'étiquettes).

L'alternance est fluide lorsqu'elle est produite sans pauses ni hésitations; elle est balisée quand le locuteur la signale au travers d'une quelconque marque de non-fluidité du discours, telle que les pauses, les ruptures, les hésitations, les commentaires métalinguistiques, etc.

On ne parlera pas d'alternance codique si on constate qu'un locuteur emploie une langue dans ses rapports avec ses supérieurs, par exemple, et une autre langue quand il traite avec ses familiers (la liaison langue- contexte pouvant être décrite en termes de °diglossie). Pour qu'il y ait alternance codique, il faut que les deux codes soient utilisés dans le même contexte. On n'a pas affaire non plus à de l'alternance codique dans les cas de «compartmentation de l'usage langagier», où «les normes de sélection du code tendent à être relativement stables», «correspondent à des étapes ou à des épisodes structurellement identifiables», comme, par exemple, dans l'ancienne messe catholique, où l'emploi du latin et de la langue locale obéissait à des règles prédictibles, ou dans certaines sociétés tribales où l'étiquette du discours public peut exiger que ce qui se dit dans une langue soit traduit et répété dans l'autre. Dans ces cas, «il existe un rapport simple, presque terme à terme, entre l'usage langagier et le contexte social et chaque variété peut être

considérée comme ayant une place ou une fonction distincte dans le répertoire linguistique local». Dans le cas de l'alternance codique, «les éléments des deux langues font partie du même acte de parole minimal», «les parties du message sont reliées par des rapports syntaxiques et sémantiques équivalents à ceux qui relient les passages d'une même langue», et il existe un rapport beaucoup plus complexe entre l'usage langagier et le contexte social. «Les normes ou les règles sociales qui régissent ici l'usage langagier, du moins à première vue, semblent fonctionner plutôt comme des règles grammaticales» faisant «partie des connaissances sous-jacentes que les locuteurs utilisent pour produire un sens» (Gumperz, 1982: 58-60).

Les travaux sur l'alternance codique peuvent se classer dans des catégories distinctes correspondant à différentes approches de recherches. Les études de Gumperz (et celles qu'il a inspirées) se donnent ainsi pour objet d'analyser les effets du contact de langues, et d'étudier les fonctions conversationnelles et pragmatiques des alternances de codes comme éléments modulateurs du discours. Les travaux de Gumperz, ont donné naissance à l'approche dite fonctionnelle ou situationnelle et, plus tard, à ce qu'il est convenu de considérer comme l'approche conversationnelle. Ces analyses s'inscrivent dans le cadre théorique de la sociolinguistique interactionnelle (Gumperz, 1982; Blom et Gurnperz, 1972; Gumperz et Hymes, 1972).

Les travaux de S. Poplack, D. Sankoff et des disciples de l'«école canadienne» ont adopté une approche linguistique ou structurale, qui privilégie les aspects formels de l'alternance et s'attache à montrer que le phénomène est régi par des règles formelles régulières, à déceler les points dans la phrase où il est possible et à énoncer les contraintes qui le régissent. Ces études s'inspirent de la démarche théorique de la sociolinguistique °variationniste de W. Labov (Sankoff et Poplack, 1981; Poplack, 1988; Poplack, Sankoff et Miller, 1988; voir aussi Diagona, 1995).

Un point de discussion essentiel dans l'étude de l'alternance codique concerne les motivations de l'alternance et la possibilité

de conceptualisation des usages, de généralisation théorique des analyses qui sont effectuées.

Un certain nombre d'auteurs considèrent l'alternance codique comme un phénomène occasionnel, accidentel ou idiosyncrasique : les occurrences d'alternance codique seraient fonction de préférences individuelles et leur applicabilité sociale serait imprévisible et ne se soumettrait pas à une généralisation théorique. Cette position, de l'avis de C. Myers-Scotton (1993), est un développement à l'extrême de la thèse originale de Gumperz, pour qui les motivations de l'alternance codique peuvent être répertoriées, sans qu'il soit possible de construire une théorie générale de son application. Mais Gumperz lui-même fait une large critique de la démarche qui décrit l'alternance comme un comportement idiosyncrasique et affirme en conclusion que les stratégies d'alternance révèlent des régularités dans l'emploi des deux codes, offrent une forme de structuration linguistique et contribuent à l'interprétation des messages constitutifs (Gumperz, 1982).

D'autres auteurs ont une démarche qu'on pourrait qualifier de taxinomique, qui consiste le plus souvent à dresser une liste des fonctions de l'alternance codique sur la base de corpus de données. Ainsi, en certains cas, le passage à un autre code permet de marquer la solidarité avec le groupe, en d'autres, il signale à l'interlocuteur qu'«on est au courant», etc.

**MOREAU, Marie-Louise (éd.), Sociolinguistique : Concepts de base, Liège, Mardaga, 1997.**